ADHÉRER À LA FCPE

POURQUOI SE RASSEMBLER AU SEIN D'UNE FÉDÉRATION ?

- **Pour agir collectivement pour l'ensemble des élèves et être un interlocuteur écouté des pouvoirs publics** (mairies, conseil général, conseil régional, direction académique et rectorat, parlement, ministères).
- **Pour se former et être mieux informé de ce qui se passe dans l'établissement de votre enfant** et dans le système éducatif en général et pour connaître vos droits de parent d'élèves.
- **Pour recevoir régulièrement des informations et de la documentation** et bénéficier de stages de formation organisés par la FCPE départementale ou nationale.
- **Pour être soutenu et accompagné, en cas de besoin, dans vos démarches vis-à-vis de l'établissement de votre enfant,** auprès de la mairie, de la direction académique, du rectorat.
- **Pour mutualiser les expériences et être plus efficace ensemble.** Pour participer à la vie d'un groupe de parents, organisés en conseil local, lieu de convivialité qui permet d'échanger.
- **Pour défendre des valeurs communes.**

POURQUOI ADHÉRER À LA FCPE ?

(Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles publiques)

- **La FCPE revendique une École de la réussite, publique, gratuite et laïque pour tous.**
- **La FCPE est la première fédération de parents d'élèves par son nombre d'adhérents** (310 000) **et par ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves** (65 000 parents d'élèves élus FCPE dans le secondaire).
- **La FCPE est une force de proposition et de progrès pour l'École.** Elle est reconnue d'utilité publique.
- **La FCPE est représentée dans toutes les instances de l'Éducation nationale :** dans les établissements scolaires, au niveau du département, de la région et au niveau national.

COMMENT ADHÉRER À LA FCPE ?

Je souhaite rejoindre les parents de la FCPE :

NOM : _____ **Prénom :** _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

E-mail : _____

Pour recevoir prochainement votre bulletin d'adhésion à la FCPE, découper et renvoyer le coupon à l'adresse suivante :

Adresse du conseil local / ou du CDPE :

Si le cadre ne comporte pas d'adresse, merci de renvoyer le coupon à la fédération nationale (FCPE, 108-110, avenue Ledru Rollin, 75 544 Paris cedex 11)

CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR, © ELÉONORE H / MIZZZ / FOTOLIA

LA FCPE AU LYCÉE

Les représentants de parents d'élèves sont élus lors des élections scolaires. Ils représentent les parents :

- au conseil d'administration,
- à la commission permanente,
- au conseil de discipline,
- au conseil de la vie lycéenne.

Les parents d'élèves délégués sont désignés et représentent les parents au conseil de classe (un par trimestre), à la commission éducative et au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

LA FCPE DÉFEND :

- **une École publique gratuite et laïque ;**
- **l'égalité réelle devant l'éducation pour donner les moyens à tous les élèves de réussir :** pédagogie adaptée, gratuité, aides sociales, même droit d'accès à l'éducation sur tout le territoire, scolarisation des enfants en situation de handicap… ;
- **une École bienveillante** qui favorise le plein épanouissement de la personnalité de l'enfant et du jeune ;
- **des rythmes scolaires adaptés à l'adolescent :** alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de vacances, semaine de 5 jours, 35 heures par semaine TTC (tous travaux compris) ;
- **le respect de la santé et des conditions de travail ;**
- **la coéducation,** c'est-à-dire le partage des responsabilités éducatives entre parents et enseignants ;
- **la transformation pédagogique de l'École** favorisant le travail en groupe ainsi que le travail personnel des élèves au sein de l'établissement, et une évaluation positive des élèves ;
- **un lycée polyvalent** pour que, quelle que soit la filière, tous les élèves vivent et apprennent ensemble ;
- **le droit de choisir son orientation.**

2014 CONCEPTION ET RÉALISATION GRAPHIQUE : JUDITH MAJOR, © MANNEZ BUSINESS / FOTOLIA

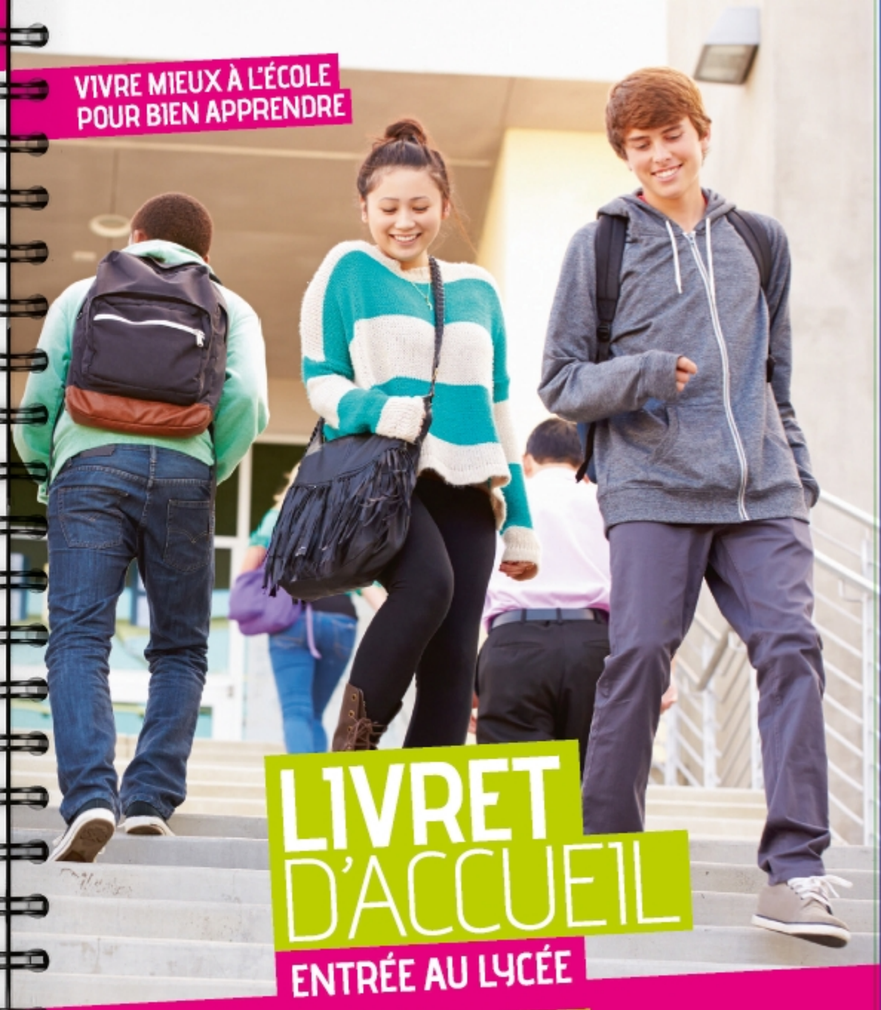

VIVRE MIEUX À L'ÉCOLE POUR BIEN APPRENDRE

LIVRET D'ACCUEIL

ENTRÉE AU LYCÉE

DES IDÉES POUR L'ÉCOLE
DES ACTIONS POUR LES ÉLÈVES

La Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Écoles publiques reconnue d'utilité publique
108-110 avenue Ledru-Rollin 75544 PARIS Cedex 11
Tél : 01.43.57.16.16 • e-mail : fcpe@fcpe.asso.fr • Site : www.fcpe.asso.fr